

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept février,
A 20 h 00, le Conseil Communautaire
s'est réuni en séance ordinaire et publique
à Dunières (pôle des associations),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : Catherine MARCON)

Nombre de membres :

En exercice : **24**

Présents : **19**

Ayant pris part au vote :

(vote public) : **22**

o Pour : **22**

o Contre : **0**

o Abstention : **0**

o Blanc : **0**

o Nul : **0**

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GRANGE Jean-Paul, GOUY Pascal, VALLAT Robert, MOULIN Christophe, SABY François-Régis, MOUNIER Lucien, JURY Gilles, SOUVIGNET Bernard, TOURON Jean-Marc, PEYRARD Guy, SANTY Jean-Pierre, BERTHOLON Michel, POINAS Jean-Michel et Mmes MARCON Catherine, MEYNET Isabelle, MOUNIER Emeline, DREVET Hélène et SOUTRENON Maryline.

Excusée : Mme MASSARDIER Céline.

Absent : M. CELLE Hubert.

Pouvoirs : Mme JAMES Marie-Laure a donné pouvoir à M. SABY François-Régis.

Mme DURIEUX Gladys a donné pouvoir à M. POINAS Jean-Michel.

M. PEYRARD Nicolas a donné pouvoir à M. SOUVIGNET Bernard.

Date de convocation :

Le 22 février 2023

Date d'affichage :

Le 22 février 2023

M. DURIEUX, Vice-Président, rappelle la délibération du Conseil Communautaire n° DC/2017-12-11/09 en date du 11 décembre 2017 approuvant la mise en place d'une participation financière de la Communauté de Communes aux particuliers pour la rénovation thermique des logements (programme « Habiter Mieux ») sur la période 2018-2022.

Il précise que dans le cadre de la mise en place du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat et dans l'attente de la finalisation de l'étude pré-opérationnelle OPAH, il serait souhaitable de prolonger d'une année (en 2023) ce dispositif d'aide financière (devenu entre temps « Ma Prim'Rénov »), selon les mêmes caractéristiques afin de ne pas pénaliser les habitants qui auraient un projet de rénovation énergétique.

Cette proposition est établie avec l'accord du Département de la Haute-Loire, délégataire des aides à la pierre de l'ANAH.

DELIBERATION N° :
DC/2023-02-27/09

OBJET DE LA SEANCE :
Habitat - Programme
« Ma Prim'Rénov »

Prolongation 2023

M. DURIEUX propose au Conseil Communautaire de se positionner sur ce dossier.

AR Prefecture

043-244300307-20230227-DC2023022709_1-DE
Reçu le 10/03/2023

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- approuve le principe d'accompagner financièrement le programme « Ma Prim'Rénov » sur le territoire communautaire pour une période complémentaire d'un an (année 2023),
- approuve la prolongation d'un an (en 2023) de l'aide financière communautaire instituée par délibération n° DC/2017-12-11/09 en date du 11 décembre 2017 (aide forfaitaire de 500 € par dossier éligible),
- approuve le règlement administratif et financier existant de cette aide,
- maintient les délégations de gestion de cette aide au Bureau (attribution) et au Président (versement) conformément aux dispositions de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- charge le Président et le Vice-Président compétent de mettre en œuvre la présente délibération et de signer tous documents utiles dans ce cadre.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20230227-DC2023022709_1-DE
Reçu le 10/03/2023

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le